



Vous Informez

266, rue Principale, Audet (QC) G0Y 1A0

T 819 583 1596 / F 819 583 5938

munaudet@axion.ca / www.munaudet.qc.ca

BULLETIN MUNICIPAL

MAI 2021

Cellulaire à la mairie: 819-582-0889 Courriel : mairie@munaudet.qc.ca

INFO-CONSEIL

Les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la municipalité ainsi qu'au bureau municipal.

Lors de la séance du Conseil de la Municipalité de Audet tenue le 8 mars 2021, les élus ont notamment :

Administration générale :

Lecture de la lettre en date du 16 février 2021 d'Énergie du Granit inc (EDG) relativement à l'ajustement du montant de la répartition des revenus nets d'EDG 2020. La Municipalité de Audet va recevoir un montant additionnel de 6 125 \$ à celui déjà annoncé dans la lettre de novembre 2020. En résumé, la Municipalité va recevoir un total de 69 570 \$.

Sécurité publique :

Accepter l'offre de service d'AQUA pro-jet relativement au nettoyage complet de la hotte pour la salle municipale au montant de 595,00\$ (plus les taxes applicables) ainsi que les frais de transport.

Affecter un montant de 25 000 \$ reçu de l'aide financière du gouvernement dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 de l'année 2020 pour l'année 2021.

Réseau routier :

Autoriser les achats nécessaires pour permettre les travaux de réfection du pont sur le chemin Vallerand.

INFO-CONSEIL

Autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux de drainage et de rechargement granulaire d'une partie du chemin Grenier dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du volet Redressement et Accélération.

Aménagement, urbanisme et développement :

Donner le mandat pour les services professionnels à la firme d'ingénieur exp afin de réaliser les documents requis pour un appel d'offres, et ce, pour un projet d'aménagement au terrain de l'O.T.J.

Accepter l'offre de services professionnels de la firme d'architecte Moreau Architectes pour la réalisation d'un projet d'agrandissement du bâtiment de service de l'O.T.J.

Accepter l'offre de services de la firme Urbatek pour le service d'inspection municipale en bâtiment et en environnement et autoriser la firme Urbatek à assurer le service d'inspection, incluant notamment, l'émission, pour et au nom de la Municipalité des permis et certificats conformément aux règlements d'urbanisme en vigueur, d'émettre les avis et constat d'infraction.

Autoriser la demande de dérogation mineure portant le numéro 2021-01 tel que présenté par le Comité consultatif d'urbanisme.

Proclamer l'importance de la promotion de la santé mentale et inviter tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE dans le cadre de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021.

Loisirs et culture :

Autoriser le dépôt d'une demande d'arbre dans le cadre du programme offert par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, mais conditionnel à ce que le programme soit offert pour l'année 2021.

Informers la Municipalité de Lac-Drolet de son intérêt à partager une ressource en loisir, et ce, en fonction des besoins de la municipalité dans cette discipline.

INFO-CONSEIL

Monsieur le Maire fait un rappel à l'effet que ce beau projet d'aménagement d'un sentier pédestre par la Municipalité a pu être réalisé, et ce, grâce à la précieuse collaboration des propriétaires des terrains pour lesquelles le sentier a été aménagé. En effet, sans leur autorisation de droit de passage ce sentier n'aurait pas pu se concrétiser. Ces propriétaires ont accepté d'accorder à la municipalité, un droit de passage aux fins de permettre aux utilisateurs du sentier pédestre de circuler uniquement à pied et en raquettes. Par la signature des autorisations de droit de passage avec l'ensemble des propriétaires, la Municipalité de Audet doit s'assurer de limiter l'accès au droit de passage exclusivement aux gens à pied et en raquettes et exclure les 4 roues, motos, etc.

Informez que Défi Santé devient TOUGO et aura lieu du 1^{er} avril au 30 avril 2021. Manger mieux. Bouger plus. Se sentir bien. TOUGO. Des habitudes santé que vous aimerez.

Correspondance :

Appuyer la campagne Vers des collectivités durables du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP).

Varia :

Adopter une motion de gratitude à Madame Alice Boucher, résidente de la municipalité qui a célébré son 105^e anniversaire.

Lors de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Audet tenue le 15 mars 2021, les élus ont notamment :

Administration générale :

Autoriser la signature d'une lettre d'engagement avec la Municipalité de Lac-Drolet voulant qu'une demande soit présentée conjointement au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités.

Autoriser la présentation d'une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour un projet d'Évaluation des infrastructures et plans préliminaires de gestion des actifs et s'engager à mener les activités suivantes : Inventaire et évaluation de l'état des

INFO-CONSEIL

infrastructures & Priorisation et planification des interventions. Consacrer 12 745\$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet, et ce, pour un budget total du projet au montant de 62 745 \$.

HYGIÈNE DU MILIEU

COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2021

La collecte des encombrants aura lieu le **11 mai 2021**. Voici quelques points importants à respecter afin que cet exercice se déroule de façon sécuritaire et optimale.

Matières acceptées

Les encombrants comprennent les appareils ménagers (cuisinière, machine à laver, lave-vaisselle, etc.), le mobilier d'ameublement (table, chaise, sommier, matelas, table de chevet, armoire, divan, fauteuil, salon de jardin, etc.), les appareils de chauffage et sanitaires (radiateur, chaudière démontée, réservoir d'eau chaude ou d'huile vide, lavabo, baignoire, toilette, etc.), les matériaux de construction jusqu'à concurrence d'un mètre cube (1m^3) ou cinquante kilogrammes (50kg) (porte, cadre de porte, fenêtre, revêtement de sol, armoires de cuisine et de salle de bain, etc.), les résidus verts (seules les branches d'arbres attachées en ballots d'un diamètre n'excédant pas cinq centimètres (5cm) et dont la longueur est inférieure à un mètre (1m) seront acceptées), les pneus sans jantes, les tubulures acéricoles attachées en ballots jusqu'à concurrence de vingt-cinq kilogrammes (25kg) maximum et les objets divers (vélo, poussette, table à repasser, appareil d'exercice, ventilateur, lampe, rideau, stores, barbecue, etc.).

Les matières suivantes **ne sont pas considérées** comme des encombrants et ne peuvent donc être acceptées dans la collecte régulière :

Les déchets, les matières recyclables, les matières organiques (à l'exception des branches d'arbres d'un diamètre n'excédant pas cinq centimètres (5cm) et dont la longueur est inférieure à un mètre (1m)), les matériaux de construction excédant un mètre cube (1m^3) ou cinquante kilogrammes (50kg), les pneus avec jantes, les

HYGIÈNE DU MILIEU

petits appareils électriques (micro-ondes, aspirateur, télévision, ordinateur, matériel HI-FI, etc.), les appareils contenant des halocarbures (réfrigérateur, congélateur, appareil de climatisation, etc.) et les résidus domestiques dangereux.

PAGE DES CITOYENS

RECENSEMENT 2021

Le conseil de la Municipalité de Audet appuie le Recensement 2021 de Statistique Canada et **encourage** tous les résidents à **remplir** leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

VITESSE : ON LÈVE LE PIED

La vitesse est l'une des principales causes d'accidents de la route au Québec. Quand on sait que le déclencheur d'un accident peut être un dépassement de la limite permise, on y pense!

Rouler plus vite pour gagner quelques minutes... Faites le calcul, c'est ridicule!

- Sur une distance de 10 kilomètres, rouler à 70 km/h dans une zone de 50 km/h fait gagner à peine 4 minutes.
- Sur une distance de 15 kilomètres, rouler à 90 km/h dans une zone de 70 km/h fait gagner à peine 3 minutes.
- Sur une distance de 20 kilomètres, rouler à 110 km/h dans une zone de 90 km/h fait gagner à peine 2 minutes.

Respecter les limites de vitesse et conduire prudemment, ce n'est pas seulement pour respecter la loi. C'est parce que la vitesse coûte cher, en argent, en soucis et en **vies**.

Source : <https://saaq.gouv.qc.ca>

ENVIRONNEMENT

BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 2021



Veillez prendre note que vous ne recevrez pas d'appel téléphonique personnalisé pour vous informer de la visite des camions.

Pour connaître la marche à suivre et pour savoir si les équipes de Services Sanitaires Denis Fortier, seront de passage sur votre propriété, rendez-vous au :

<https://www.mrcgranit.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/collectes/#BFS>

Des frais de 50 \$ plus taxes seront facturés en surplus si le chauffeur n'a pu effectuer la vidange au moment prévu, dû à une mauvaise préparation du propriétaire avisé, le jour de la vidange.

DATES : DU 31 MAI AU 7 JUIN 2021

La collecte des boues se fera sur les chemins suivants : route 204, chemin du Lac-Drolet, chemin du Barrage, route Bélanger, chemin Lachance et rue Principale.

En raison de la **COVID-19**, nous vous demandons de ne pas sortir pour discuter avec le camionneur ou du moins, en cas de nécessité, conservez une distance de 2 mètres.

Un accroche-porte sera laissé à votre porte pour confirmer que la vidange a été effectuée et vous pourrez aussi vérifier cette information sur le site internet de la MRC du Granit.

Pour toutes questions, communiquez avec la MRC du Granit au 819 583-0181 #116.



ÉCOLE D'AUDET

INFORMATIONS SUR LE PROJET DE SERRE À L'ÉCOLE D'AUDET

Nous tenons à vous mentionner que la plantation dans la serre a débuté en mars dernier et que le projet est bien entamé. Nous vous tiendrons au courant des développements dans les prochaines semaines.

Également, nous tenons à vous dire que notre projet, renommé *De la serre à l'assiette*, a été présenté au concours *OSEntreprendre*. Ce concours, en partenariat avec le ministère de l'Éducation, vise à souligner l'implication des élèves dans des projets entrepreneuriaux. Bonne nouvelle! Notre projet a été retenu à l'échelon **local** en mars, parmi les projets présentés par les écoles du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons. Il a également été sélectionné au niveau **régional** en avril et sera présenté prochainement à l'échelon **national**! Quelle fierté pour notre école qui rayonne à travers le Québec!

Merci à tous ceux qui contribuent de près ou de loin au succès de ce projet!

Les élèves et le personnel de l'école d'Audet



N.B. Les photos ont été prises lorsque le port du masque n'était pas requis en classe.

MÉLI-MÉLO



Lundi 24 mai 2021

Mardi 11 mai 2021



Point d'embarquement :

Épicerie BLR
253, rue Principale, Audet

Journées de transport : lundi et jeudi

Pour réserver, veuillez le faire 24 heures à l'avance du lundi au vendredi entre 8 h 00 et 15 h 30 au [819 583-4263](tel:8195834263) ou sans frais au [1 877 583-4263](tel:18775834263)

Inscription obligatoire au préalable



DATE DE TOMBÉE du bulletin municipal
« **Municipalité de Audet, vous informe** »
pour le mois de juin: 20 mai 2021